

Communiqué de presse Région Normandie

Assemblée plénière

23 Juin 2016

La prise de compétence de la Région sur les Trains d'Equilibre du Territoire desservant la Normandie : convention de transfert entre l'Etat, la SNCF et la Région

Les élu(e)s régionaux ont examiné la convention entre l'Etat, SNCF et la Région portant sur le transfert à la Région des « Trains d'Equilibre du Territoire » (TET) à la Région Normandie au 1er janvier 2020.

Pour mémoire, Hervé Morin, Président de la Région Normandie a signé avec le Premier ministre, le 25 avril dernier, au Mont-Saint-Michel, un protocole d'intentions portant sur le transfert à la Région Normandie de cinq lignes dites « Train d'Equilibre du Territoire » (TET) : Paris-Caen-Cherbourg/Trouville-Deauville, Paris-Rouen-Le Havre, Paris-Granville, Paris-Evreux-Serquigny et Caen-Le Mans-Tours.

« Lors de la campagne électorale, je m'étais engagé à prendre à bras le corps le problème des trains normands et à obtenir aussi vite que possible une amélioration des conditions de desserte sur les trains Intercités. L'offre ferroviaire vers l'Île-de-France étant devenue dramatiquement pénalisante pour les Normands » déclare Hervé Morin.

Depuis la signature du protocole d'intentions avec l'Etat le 25 avril dernier, les négociations menées entre Hervé Morin, Jean-Baptiste Gastinne, Vice-Président en charge des transports, les services de la Région d'une part et le Ministère chargé des transports et SNCF d'autre part se sont poursuivies.

La convention examinée aujourd'hui porte notamment sur :

- L'amélioration attendue du service préfigurant la Ligne Nouvelle Paris-Normandie notamment sur le renouvellement du matériel roulant Intercités sur les lignes Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Rouen-Le Havre.
 - La Région est responsable, en lien avec SNCF Mobilités, de l'acquisition du nouveau matériel roulant et de l'adaptation du dispositif de maintenance. L'engagement de l'Etat porte sur le financement d'un parc estimé d'une quarantaine de rames automotrices.
 - L'Etat financera cette acquisition et les adaptations nécessaires de la maintenance et/ou du réseau à hauteur de 720 millions € qu'Hervé Morin avait obtenus après 4 mois de négociations.
 - La Région sera associée à la gestion de ces lignes entre 2017 et 2020, et contribuera dans ce cadre à l'effort financier consenti par l'Etat en versant à ce dernier au maximum 70 millions € pour financer les investissements.
- L'intégration des trains Intercités normands dans le périmètre de responsabilité de la Région constitue le deuxième grand terme du protocole proposé.

La Région deviendra, à l'instar des TER, autorité organisatrice des lignes normandes TET, dites lignes Intercités. La Région prendra ainsi au 1er janvier 2020 la responsabilité des horaires, du cadencement et de la gestion des équipements.

« La Normandie fait œuvre de pionnière en devenant la première Région française à assumer une compétence particulièrement lourde et complexe en lieu et place de l'Etat » souligne Hervé Morin.

- La gestion cohérente d'ensemble des transports ferroviaires et soutenable financièrement dans la durée :
 - A ce titre, plusieurs leviers sont envisageables pour ramener le déficit du transport ferroviaire régional intégrant les lignes Intercités à son niveau actuel en quelques années comme une meilleure lutte contre la fraude, une meilleure adéquation de l'offre de transport régional avec les cars « Macron », de l'offre TER et Intercités sur la ligne Caen-Le Mans-Tours ...

L'Etat veillera à ce que les investissements de renouvellement d'infrastructure prévus par SNCF Réseau entre 2016 et 2020 soient réalisés. 500 millions d'euros d'investissements supplémentaires seront effectués d'ici 2020 sur les lignes normandes.

Par ailleurs, d'autres négociations devront être engagées avec le STIF notamment en ce qui concerne le financement de l'arrêt des TET en Ile-de-France et la baisse brutale des compensations tarifaires du pass unique Navigo.

Plusieurs conventions entre l'Etat, la Région, l'AFITF et SNCF Mobilités seront signées pour préciser diverses dispositions comme l'acquisition du matériel roulant et son financement, l'adaptation des ateliers de maintenance de Sotteville pour l'accueil des matériels existants et des nouvelles rames, comme pour les installations de sites secondaires (Clichy, Caen, Cherbourg ...).

Adopté.